



Jean-Michel Cina : Bilan de 12 ans au Conseil d'Etat

Jean-Michel Cina est originaire de Salquenen en Valais, où il réside avec son épouse Nadine et leurs deux fils.

Après avoir effectué ses études secondaires au collège Spiritus Sanctus de Brigue, il obtient une licence en droit à l'université de Berne en 1989. Il devient ensuite collaborateur scientifique au service juridique de la Chancellerie fédérale, puis complète sa formation en obtenant son brevet d'avocat en 1995 et de notaire en 1996. Pendant dix ans, il exerce sa profession d'avocat et de notaire dans une étude à Viège.

Carrière politique

En janvier 1993, sa carrière politique commence avec son élection à la présidence de la commune de Salquenen, poste qu'il quittera en décembre 2004. Dès 1993, il est député-suppléant au Grand Conseil, puis député en 1997, avant d'être élu au Conseil national en 1999. Il est également nommé président du groupe démocrate-chrétien aux Chambres fédérales à Berne en 2002.

Elu le 9 mars 2005 au Conseil d'Etat valaisan, il quitte Berne et devient chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), anciennement Département de l'économie et du territoire (DET). Durant ces mandats, il occupe le poste de vice-président en 2009/2010 et 2013/2014 et de président du Conseil d'Etat en 2008/2009, 2010/2011 et 2014/2015. Le 10 avril 2016, il annonce qu'il ne briguera pas de nouveau mandat au Conseil d'Etat valaisan en 2017. Après 12 ans au gouvernement, il souhaite relever un nouveau défi. Le 1er juillet 2016, l'Assemblée des délégués de la SSR le choisit comme Président de la SSR, une fonction qu'il exercera au terme de son mandat de Conseiller d'Etat, soit dès le 1er mai 2017.

Présidences du Conseil d'Etat

Amélioration de la gouvernance et mise en place des secrétariats généraux départementaux

Mise en place d'états-majors structurés, polyvalents et dotés de missions claires et la création de postes de secrétaires généraux afin de décharger les membres du gouvernement des tâches opérationnelles et leur permettre de disposer rapidement des informations nécessaires. Ils peuvent ainsi se concentrer sur des questions d'ordre stratégique et prendre au bon moment les bonnes décisions.

Optimisation du processus décisionnel du Conseil d'Etat

Informatisation des séances du Conseil d'Etat pour faciliter le suivi des dossiers prioritaires et optimiser le processus décisionnel. Le système ECM (Enterprise Content Management ou gestion de contenu d'entreprise), est un outil qui permet de

gérer les documents sous forme électronique au sein de l'Etat du Valais. Il a été progressivement mis en oeuvre dans les différentes unités administratives afin remplacer les systèmes de serveurs qui ne permettaient plus de répondre aux exigences en matière de gestion des documents sous forme électronique. La procédure qui débute avec la préparation des dossiers soumis au Conseil d'Etat pour décision et qui se termine par la diffusion des décisions a été optimisée et totalement informatisée. Le déroulement des séances hebdomadaires du Conseil d'Etat a également été revu, afin de traiter de manière plus approfondie les dossiers stratégiques.

1er compte Twitter présidentiel

Pour la première fois, le président du Conseil d'Etat dispose d'un profil twitter @presidencevs où sont présentés l'actualité de la vie présidentielle, le résumé de la semaine en un tweet et les événements officiels.

Engagements au niveau national

Présidence de la Conférence suisse des Chefs de Départements cantonaux de l'Economie Publique (CDEP ; Konferenz Kantonaler Volkswirtschaftsdirektoren VDK) de 2008 à 2013

- Professionnalisation du Secrétariat général de la CDEP quand celui-ci a intégré la Maison des cantons à Berne.
- Renforcement de la libre circulation des personnes et de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement, de la redéfinition de la promotion économique à l'étranger, du processus stratégique de la nouvelle politique régionale et du projet national de parc d'innovation.
- Implication dans des projets avec la Confédération, comme le Masterplan Cleantech ou la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Premier président valaisan de la Conférence des gouvernements cantonaux (Cdc) de 2014 à 2017

Défense des intérêts des cantons à l'échelon fédéral. Principaux dossiers traités :

- Mise en oeuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse » avec l'objectif de préserver la voie bilatérale avec l'UE tout en un système d'admission aussi fédéraliste et efficace que possible.
- Optimisation du processus de péréquation financière
- Communication plus ciblée et envoi de la newsletter « Le point de vue des cantons » aux abonnés après chaque assemblée plénière

Vice-président de la CDCM (FDLK)

Membre depuis 2006 puis vice-président de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (FDKL en allemand)

- Défense des intérêts du canton du Valais tout au long de son mandat.
- Participation active aux discussions qui ont permis d'aboutir à l'acceptation par le peuple le 11 mars 2012 de l'arrêté concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique. (redistribution des bénéfices des loteries à des programmes d'utilité publique et assure la compétence des cantons dans le domaine des loteries et des paris)
- Engagement afin que la Loterie romande puisse continuer à utiliser les Tactilo
- Participation active au processus d'élaboration de la future loi fédérale sur les jeux d'argent, législation qui devrait entrer en vigueur en 2019 et qui permettra de réunir tous les jeux d'argent dans une seule loi.

GRANDS PROJETS

Campus Energypolis

Projet ambitieux, visionnaire et rassembleur initié par l'Etat du Valais avec le soutien de la Ville de Sion en 2011 avec un budget global qui fait état de frais d'investissement totaux de 398 millions de francs, dont 250 millions à charge du canton et de frais de fonctionnement de 21,4 millions de francs, dont 11,5 millions à charge des pouvoirs publics

Le Campus Energypolis correspond à la mise en œuvre concrète d'un partenariat unique et durable entre une EPF et une HES et offrira à terme une chaîne de valeur complète de l'innovation bénéfique réunissant sous une même bannière une chaîne complète, allant de la recherche fondamentale à son application et à sa valorisation industrielle. La collaboration étroite entre ces acteurs de la formation et de la recherche, alliés à ceux de la Fondation The Ark et aux entrepreneurs, représentent un avantage pour tout le tissu économique du Valais.

Le Campus Energypolis sera réalisé progressivement et par étapes en fonction des moyens financiers disponibles du canton et des autres parties prenantes du projet. Le bâtiment Industrie 17, abritant l'EPFL, a été inauguré en décembre 2012 et est accueille plus de 160 chercheurs. La deuxième phase du projet, la construction des bâtiments destinés à accueillir la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais-Wallis ainsi que la Fondation The Ark, a démarré en 2016 et ils accueilleront les étudiants dès 2020.

Ce projet fait partie d'une volonté politique claire de développement pour tout le canton, dont il constitue aujourd'hui l'aboutissement.

Bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération Suisse

Organisation des festivités du Bicentenaire qui a rencontré un vif succès avec pas moins de 269 projets déposés. Treize « Projets-étoile » novateurs et dix-huit événements existants « Label 2015 » ont été finalement retenus. Gestion financière de ce projet d'un montant total de 13 millions de francs en respectant le budget présent-

té. Les journées officielles du 7 et 8 août 2015 ont rencontré un grand succès populaire et resteront le point d'orgue de ces festivités. Il restera du Bicentenaire des réalisations concrètes, mais aussi des milliers de photos, des souvenirs, des rencontres, des émotions fortes. Le Bicentenaire a marqué l'année 2015 et l'esprit des Valaisans, des Confédérés et d'habitants du monde entier.

ECONOMIE

Tourisme

Tourisme 2015

Mise en place des conditions cadres favorables au développement du tourisme valaisan et devant permettre d'atteindre une position de leader du tourisme alpin. Révision de la loi sur le tourisme de 1996 avec l'entrée en vigueur du nouveau texte le 1^{er} janvier 2015. Promotion commune du Valais à travers les divers secteurs de l'économie : tourisme, agriculture et industrie et commerce. Création de la société de promotion intersectorielle de l'économie valaisanne, Valais/Wallis Promotion au 1er janvier 2013. Création d'un fonds cantonal pour le tourisme alimenté à hauteur de 50 millions de francs pour permettre aux hébergeurs, entreprises de remontées mécaniques et autres prestataires de solliciter un soutien sous forme montants à fonds perdus pour les mandats d'études ou projets de fusion, de prêts sans intérêts ou de garanties pour le développement de projets d'infrastructure.

Création de l'Observatoire Valaisan du Tourisme (OVT) en 2012. Mise à disposition des acteurs touristiques de données statistiques pertinentes et actuelles, d'informations crédibles, d'analyses de tendances. Publication par l'OVT en mai 2016 d'une étude sur la valeur ajoutée du tourisme.

En 2013, développement d'une stratégie d'hébergement touristique qui vise notamment au maintien et au développement de l'hôtellerie et de la location commerciale de logements. En 2016 élaboration d'une nouvelle politique du tourisme en collaboration avec la Chambre valaisanne du tourisme. Présentation de la vision ainsi que les objectifs et points forts du développement touristique pour les prochaines années.

Développement économique

The Ark

Création en 2004 de la Fondation The Ark qui organise et coordonne les différentes activités permettant l'établissement, l'éclosion (start-up), la croissance et l'épanouissement de sociétés en Valais. Elle crée les conditions-cadres adéquates pour inciter les acteurs économiques valaisans à faire preuve de créativité et d'innovation. The Ark incarne la stratégie développée par les autorités cantonales afin de créer un véritable parc technologique en Valais.

Réorganisation de la politique régionale

Réorganisation et réduction du nombre de régions socio-économiques de huit à trois (2008) Actualisation de la stratégie de développement économique (2012) : définition de mesures concrètes pour sa mise en œuvre et information de la population valaisanne sur la vision de l'État pour le futur économique du canton.

Business Valais (2008)

Mise sur pied du projet «Business Valais» pour faciliter la création et l'implantation d'entreprises en Valais. Cette entreprise virtuelle regroupe tous les principaux acteurs de la promotion économique valaisanne (Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, par son Service du développement économique (SDE), Cemark SA, Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA), Antenne Régions Valais romand (ARVR), Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO))

Greater Geneva Bern arena (GGBa)

Présidence du GREATER GENEVA BERNE area (GGBa), organe de la promotion économique exogène mutualisant les ressources des six agences de promotion économique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, et Valais de janvier 2014 à décembre 2015.

VSlink

Création en 2006 de VSlink dans le but de lutter contre la fuite des cerveaux et de mettre en valeur l'économie valaisanne auprès des entreprises et des personnes hautement qualifiées. Intégration de VSlink au service industrie, commerce et travail (SICT) en date du 24 juillet 2009. Développement d'un réseau pour offrir des opportunités professionnelles pour les personnes hautement qualifiées en Valais. Plateforme offrant une meilleure visibilité aux entreprises valaisannes auprès des étudiants et diplômés universitaires ou HES. Aujourd'hui, VSlink est considéré comme la référence pour les emplois hautement qualifiés en Valais et est ainsi devenu un outil incontournable du marché du travail valaisan.

Révision de la loi sur l'emploi et les mesures envers les chômeurs (LEMC)

Plusieurs modifications de la législation fédérale, des évolutions dans la pratique quotidienne, ainsi que des adaptations structurelles ont rendu le remaniement de la LEMC nécessaire. La révision, entrée en vigueur le 14 février 2014, a permis de disposer d'une loi cantonale moderne, reflétant la réalité, tant pour l'exécution de la législation fédérale que comme loi cantonale complémentaire dans le domaine des mesures du marché du travail.

Intégration des ORP au sein de l'Etat du Valais

Conséquence de la réforme RPTII (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes). Afin de clarifier les responsabilités et de faire coïncider compétence décisionnelle et responsabilité de la réalisation et du financement de la tâche, les ORP ont été formellement intégrés dans l'administration cantonale en les rattachant au Service de l'industrie, du commerce

et du travail (SICT). La direction et la responsabilité stratégique, opérationnelle et financière des ORP incombait déjà depuis toujours au SICT du canton.

Projet de lutte contre le chômage saisonnier

Particulièrement concerné par le chômage saisonnier, le canton du Valais a lancé en novembre 2016, en collaboration avec le SECO, un projet visant à réduire le chômage saisonnier.

La problématique n'est pas spécifique au Valais, même s'il y est davantage confronté que la majorité des autres cantons. Les pics de chômage saisonniers sont conditionnés par la structure économique et géographique de notre canton (secteurs les plus touchés : la construction, l'hôtellerie-restauration et l'agriculture).

L'objectif principal du projet est de diminuer le chômage saisonnier et donc les frais d'exécution de la loi de l'assurance-chômage par l'adaptation de la prise en charge des demandeurs d'emploi saisonniers. Le changement principal consiste en un processus de prise en charge plus restrictif et individualisé qui met l'accent sur la qualité des recherches d'emploi et l'activation dans des mesures de réinsertion adéquates.

Ces nouvelles règles sont codifiées et consignées dans la « Fixation d'objectifs saisonnalité », qui sera signée par le demandeur d'emploi saisonnier et son conseiller en personnel.

Réorganisation collaboration interinstitutionnelle (CII) cantonale

Collaboration interinstitutionnelle (CII) entre les institutions œuvrant à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Mise en commun des méthodes de travail et des mesures pour éviter que les personnes concernées soient renvoyées d'une institution à l'autre. Ce processus de réinsertion a – depuis la réorganisation – un caractère contraignant pour tous les partenaires.

Intégrée au travail des professionnels valaisans de la réinsertion depuis 2001, la CII Valais s'est dotée, dès le 1er septembre 2011, d'une structure formelle validée par le Conseil d'Etat regroupant les six institutions partenaires. La Convention CII signée en 2012. En 2012, la CII est ancrée légalement dans la Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC).

Agriculture

Nouvelle loi sur l'agriculture et de développement rural (LcADR)

La nouvelle loi sur l'agriculture et de développement rural (LcADR) est entrée en vigueur au 1er juillet 2007 :

Ses trois principes sont :

- Flexibilité : nouvelle répartition des compétences
- Approche globale : performance de l'agriculture et de l'économie dans l'espace rural
- Intégration : reconnaissance des interprofessions et possibilité de délégation

Il s'agit aussi d'une rationalisation :

- Une commission de recours unique en matière agricole et de remaniements parcellaires remplace les trois anciennes instances en place.
- La LcADR, l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural (OcADR), l'ordonnance sur la vigne et le vin (OVV) et le catalogue de mesures du Conseil d'Etat abrogent plus d'une dizaine de textes législatifs.

Agroscope

Signature de l'une «Convention sur la sauvegarde de la diversité biologique et sur la sélection clonale du cépage arvine en Valais» en 2013. Son principal objectif est de proposer aux vignerons valaisans un matériel végétal original et de haute qualité qui permettra d'illustrer le potentiel du terroir valaisan et de la Petite Arvine AOC Valais.

Achat du site pour assurer l'avenir de la recherche agronomique d'Agroscope sur le site de Conthey. Le canton propose d'acheter le site et d'assurer l'exploitation du domaine arboricole. En contrepartie, Agroscope s'engage à développer ses activités de recherche et conclut un contrat de collaboration à long terme avec le Canton du Valais pour des prestations de services et d'infrastructures.

Viticulture

- 2005 Reconversion du vignoble
Etude des terroirs sur l'ensemble du vignoble valaisan
Règlements de contrôle à la vigne et de contrôle organoleptique - mandat de prestation avec l'IVV
Définition d'un règlement Grand Cru cantonal
- 2006 Reconversion du vignoble (complément de 1,2 million versé par le Canton du Valais)
Etude des terroirs
- 2007 Nouvelle loi sur l'agriculture et de développement rural (LcADR) est entrée en vigueur au 1er juillet 2007
Etude VITI2015 – stratégie vitivinicole à l'horizon 2015 - Développement et pérennité de l'ensemble de la filière
Mise en place d'un Observatoire du vin
Mise en place d'indicateurs économiques (Rendement brut, CA de la filière)
Modifications législatives OVV – Interdiction des morceaux de bois de chêne et Edulcoration des vins
- 2008 CF a admis comme dénomination traditionnelle : Païen/Heida, Malvoisie, Ermitage/Hermitage et Johannisberg
Le Valais demande que cette liste soit élargie à la Petite Arvine.
Premier numéro de l'Observatoire des vins

- 2010 4 axes de développement pour le futur de la vitiviniculture valaisanne « Le Valais une destination vitivinicole incontournable au niveau européen à l'horizon 2015 ».
Signature d'une charte de qualité avec l'ensemble des acteurs de l'IVV
Mandat de prestations 2010-2012 signé avec l'IVV pour des soutiens financiers à la promotion
- 2013 Abrogation de l'arrêté de 1980 concernant la délimitation en zones di vignoble –
Entrée en vigueur des secteurs d'encépagement
- 2014 Application mobile Info VS pour la viticulture (contrôle de maturité)
- 2015 Consultation sur la révision du droit cantonal en lien avec les contrôles vitivini-
coles
Prise de position détaillée sur la stratégie « Viti horizon 2020 » de l'IVV
Résultat du concours d'architecture pour le projet de valorisation du Domaine
du Grand Brûlé
- 2016 Réforme du système de contrôle des vins:
Modification de la LcADR, la LcADI et l'OVV (traçabilité et échange d'infor-
mations)

Réforme des paiements directs

La réforme des paiements directs dans l'agriculture initiée par la Confédération dès 2014 a été particulièrement favorable au Valais. Les agriculteurs du canton reçoivent plus d'argent qu'auparavant, résultat d'une politique anticipative.

Le canton s'est fortement investi par biais de son service de l'agriculture et a porté beaucoup de projets collectifs pour les faire aboutir rapidement. Cette réforme a clairement bénéficié au Valais puisqu'elle a mis l'accent sur la biodiversité et les valeurs paysagères.

Crédit cadre pour période 2014-2017

« paiements directs : développement projets + quote-part cantonale » : 11 millions

« développements informatiques paiements directs » : 1.5 millions

Forte augmentation des paiements directs (129 millions en 2017 ; 107 millions en 2013)

Projets qualité paysage et mise en réseau de la biodiversité sur l'ensemble du canton (contribution biodiversité et qualité paysage)

Biodiversité évaluée sur l'ensemble des alpages (contribution biodiversité estivage)

Simplification administrative (saisie en ligne des données agricoles)

Marque Valais

Création en 2005 d'un signe de reconnaissance de provenance et de qualité pour des produits emblématiques du Valais. Marque collective multisectorielle qui promet le Valais auprès des consommateurs et des hôtes. Permet d'avoir la certitude d'acheter et de consommer un produit de qualité mais qui, en plus, provient d'une entreprise soucieuse du respect de l'environnement et de l'éthique sociale.

Nomination en 2015 d'un « Conseil stratégique de la Marque Valais », en remplacement de l'ancienne commission « Surveillance et Qualité ». Objectifs d'élaborer une stratégie future de la marque et ses conditions d'utilisation. Garantir la cohérence de la promotion avec la stratégie définie et veiller à un développement coordonné avec le label de qualité « Valais Excellence ».

Transformation – assainissement

*Projet de transformation et d'assainissement de l'école d'agriculture de Châteauneuf : 8,6 millions, rénovation la plus importante depuis la construction de l'école en 1923.

*24.5 millions – Décision du Grand Conseil du 10 mars 2010 pour un crédit-cadre pour l'assainissement et l'aménagement des bâtiments du Service de l'agriculture sur les sites de Châteauneuf, de Viège et de Leytron

*0.9 million – Décisions du CE de 2010 pour la construction de la nouvelle fromagerie et les locaux annexes

*2011 – Création des centres de compétences viti- arbo et production animale

Economie animale

- Anticipation totalement réussie pour la PA 14-17 et son impact sur le volume de paiements directs
- Pérennisation de la Finale Nationale de la Race d'Hérens et de sa couverture médiatique
- Lancement de WVP et réunification des budgets de promotion
- 2011 Aides ponctuelles de Sfr. 900'000 aux producteurs de lait d'industrie

Améliorations structurelles

- 2005 lancement des concepts directeurs pour les projets de développement régionaux (PDR) et les projets de maintien des vignobles en terrasses
- 2005 1^{ère} étape du projet pilote suisse pour le développement régional de la vallée d'Hérens
- 2007 établissement du guide et de la directive sur la politique cantonale en matière d'agritourisme visant à soutenir la diversification des activités sur les exploitations agricoles
- 2009 soutien aux projets de remise en état des infrastructures routières et des bisses à vocation agricole

- 2010 lancement d'un projet unique en suisse de remaniement par fermage dans la vallée du Lötschental
- 2011 approbation et réalisation du projet de développement régional Loèche Rarogne
- 2011 approbation et réalisation de travaux pour le projet de maintien du vignoble en terrasses de Visperterminen ; s'en suivront les projets des communes de Fully, Bovernier, Martigny-Combe, Martigny, Fully, Vétroz et Sion. Murs en pierre sèche
- Sauvegarde du vignoble en terrasses avec la remise en état des murs en pierres sèches, véritables biens culturels du Valais.
- 2013 modifications de la directive sur la politique cantonale en matière de structures agricoles pour renforcer le soutien accordé aux constructions rurales
- 2016 approbation du projet de développement régional du Val-d'Illyez et lancement des projets de développement régionaux pour les vallées d'Entremont, d'Anniviers et de Saastal

Les plans de développement régionaux (PDR) en Valais représentent un volume d'investissement total de près de 100 millions, dont environ 30 millions d'aides cantonales.

Quant aux différents projets de murs en pierre sèche (MPS), les investissements totaux se montent à environ 70 millions avec des aides cantonales de 30% à 35%. De manière générale, un fort soutien pour la détermination des budgets liés aux aides à l'investissement de tiers dans l'agriculture.

Arboriculture et cultures maraîchères

- Programme de reconversion des cultures 2005-2009 : 6 Mio de francs
- Programme de reconversion des cultures 2010-2014 : 10 Mio de francs
- Programme de reconversion des cultures 2014-2018 : 0.5 Mio de francs

L'ensemble de ces programmes à hauteur de 16.5 Mio de francs ont permis d'aider les producteurs à renouveler près de 400 ha de diverses espèces de fruits, petits fruits et légumes. Ce signal a été ressenti de manière très positive par les commerces-expéditeurs qui ont dans cette période investi fortement dans leurs infrastructures

- Engagement dans la marque Valais® pour laquelle de nombreux cahiers des charges existent pour les fruits, petits fruits et légumes
- Engagement dans la pérennisation de la recherche agronomique en Valais, avec comme corollaire le sauvetage de places de travail à haute valeur ajoutée
- Soutien aux mesures urgentes mises en place pour contenir le développement de maladies (enroulement chlorotique de l'abricotier, le feu bactérien ou la flavescence dorée) et ravageurs (drosophile suzukii) dangereux.

Projet Accord de libre-échange avec l'Union Européenne (ALEA).

Politique de libéralisation différenciée des secteurs de l'agriculture en fonction des enjeux de chacun d'eux, en particulier dans le cadre du projet ALEA. Par exemple dans le secteur des fruits et légumes, la libéralisation aurait des conséquences importantes sur la survie des exploitations arboricoles et maraîchères du Valais. Engagement déterminant pour les conditions cadres nationales secteur fruits et légumes

ENERGIE

Stratégie forces hydrauliques

Présentation en 2011 de la stratégie cantonale forces hydraulique qui avait pour objectif de permettre au Valais de maîtriser sa force hydraulique tout en générant de la valeur ajoutée dans le canton. Proposition d'un modèle qui permet de mettre en œuvre une solution réalisable sur les plans économique, industriel, juridique et politique. Ce modèle a été largement approuvé en 2ème lecture lors de la session de novembre du Grand Conseil par 125 voix pour et 1 seule abstention.

Energie

Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations du 9 février 2011

Maintien du budget net cantonal pour les programmes de promotion en moyenne à environ 3 millions de francs par an, alors qu'il était de l'ordre de 600'000.- jusqu'en 2008. L'augmentation de l'impôt spécial a eu pour conséquence que les recettes nettes du SEFH ont augmenté.

Stratégie Approvisionnement et efficacité énergétique, publiée en janvier 2013. Accompagnée par la stratégie sectorielle photovoltaïque et la stratégie sectorielle éolienne.

Stratégie sectorielle gaz (devrait être adoptée par le CE en avril 2017)

TERRITOIRE

Dt2020

Depuis 2010, avec le projet « Développement territorial 2020 » et en collaboration avec des représentants des communes valaisannes, le canton du Valais a lancé la révision globale de son Plan directeur cantonal. En parallèle, la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire adoptée par le peuple suisse en 2013 a été adaptée pour **répondre aux exigences de la loi fédérale, tout en tenant compte au mieux des particularités du Valais**. Elle crée également les bases légales pour la stratégie d'urbanisation du canton du Valais définie dans le Plan directeur cantonal. Cette stratégie permet notamment de réduire le dézonage de moitié.

La modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire a été adoptée par le Grand Conseil valaisan le 9 septembre 2016 par 93 oui, 14 non et 1 abstention. Le Grand Conseil a en outre décidé de soumettre la loi cantonale sur l'aménagement du territoire au référendum obligatoire (21 mai 2017).

Les principales étapes en résumé :

- Elaboration du Concept Cantonal du développement territorial (décision du GC en septembre 2014)
- Révision LcAT, 1e étape (décision du GC en mars 2014)
- Révision LcAT, 2e étape (décision du GC en septembre 2016)

Projet de territoire Valais-Wallis

Précurseur du CCDT : élaboration de stratégies permettant la mise en œuvre d'actions spécifiques s'appliquant aux différents types d'espaces, définition de projets prioritaires, gouvernance territoriale) (2008-2009)

Coordination des projets d'agglomération

Suivi depuis 2006 des projets d'agglomérations Brig-Visp-Naters, Valais Central, Martigny et Chablais. Participation en tant que représentant du gouvernement du canton du Valais au sein du Comité directeur (COPIL) de l'agglomération intercantonal du Chablais

Coordination des programmes d'agglomération au niveau cantonal en collaboration avec les municipalités et les tiers pour planifier et mettre en œuvre les mesures appropriées

Schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc

Mise en place d'un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques locales selon les principes du développement durable) (2005-2009)

Loi cantonale sur la mensuration officielle

La loi cantonale sur la mensuration a été totalement révisée et soumise au Grand Conseil en 2005. Cette révision avait pour but de poser les bases légales modernes pour le domaine de l'information géographique. Cette loi a permis de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des données de la mensuration officielle avec les standards les plus actuels (projets de mensuration officielle en cours). Deux ordonnances ont découlé de cette loi : l'ordonnance sur la mensuration officielle et l'ordonnance sur l'information géographique.

Moratoire sur la vente de résidences secondaires aux personnes de l'étranger

Suite à une très forte demande concernant l'acquisition de biens par des personnes à l'étranger, les temps d'attente pour l'octroi d'un contingent pour acquérir un immeuble s'étaient fortement allongés. Ceci provoquait une forte insécurité juridique en engendrant des délais allant jusqu'à plusieurs années entre la signature d'un acte de vente et son inscription effective au registre foncier (de 3,5 à 6,5 ans).

L'introduction d'un moratoire sur la vente aux étrangers dans 7 communes touristiques au 1^{er} janvier 2007, bien qu'ayant soulevé un certain mécontentement, s'est révélé une mesure d'urgence efficace afin de régler cette situation. Cette mesure urgente a également été complétée par une modification du règlement concernant l'acquisition des biens par des personnes à l'étranger.

Fusion du service des registres fonciers et de la géomatique

En 2007, des réflexions ont été menées et ont abouti à la fusion du service des registres fonciers avec le service des mensurations cadastrales. L'objectif de cette fusion était de rassembler des domaines d'activités complémentaires et apparentés, dans le but notamment de permettre une meilleure coordination des activités relatives à la gestion de la propriété et des autres données à caractère territorial.

Projet RF2020

Un grand projet de modernisation du registre foncier a débuté en 2010, sous l'impulsion du chef du département. Prévu initialement sur une période de 10 ans, celui-ci devrait être prolongé en raison de la diminution des ressources humaines allouées. Ce projet a pour objectif d'une part d'accélérer l'introduction et l'informatisation du registre foncier fédéral et ainsi d'augmenter la sécurité juridique et la qualité des données et d'autre part, de répondre aux attentes de la clientèle qui souhaite un accès simplifié et à distance à l'information. Ceci est réalisé au travers d'un ensemble de sous-projets, dont une partie est encore en cours.

Loi sur les droits de mutation

La loi sur les droits de mutation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et a remplacé la loi sur le timbre. Cette loi a notamment permis l'exonération des transferts de propriétés en ligne directe, facilitant ainsi le transfert intergénérationnel des biens immobiliers.

Accès au registre foncier informatisé pour les partenaires

L'informatisation du registre foncier a permis, dès 2013 et suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la tenue du registre foncier informatisé, de mettre les données du registre foncier fédéral à disposition en ligne. Cet accès est désormais garanti pour les services partenaires, les communes, les géomètres, et les notaires. Les données sont également disponibles pour les institutions financières au travers de la plateforme Terravis, réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé (projet eGRIS).

Nouvelle ordonnance cantonale sur le registre foncier

L'ordonnance cantonale sur le registre foncier a été révisée afin de tenir compte des diverses modifications du code civil (volonté de modernisation), mais également de permettre une certaine cohérence avec la loi sur les droits de mutation entrée en vigueur deux ans auparavant. La nouvelle ordonnance est entrée en vigueur au 2 janvier 2015.

Base de données centralisée de la mensuration officielle

En janvier 2016, les données des géomètres répondant aux standards MO93, ont pu être reprises sous la responsabilité du canton, et mises à disposition des utilisateurs au travers d'une base de données centralisée de la mensuration officielle. Cette base de données permettra, à terme, la libéralisation du marché de la mensuration officielle (mise à jour). Ce projet a pu être réalisé suite à la révision partielle de la loi sur la mensuration officielle opérée dans le cadre de RPT1.

Mandats

En parallèle à sa fonction de conseiller d'Etat, Jean-Michel Cina a exercé de nombreux mandats dans lesquels il a pu défendre les intérêts du Valais et apporter ses compétences pluridisciplinaires.

Genève Aéroport: membre du conseil d'administration jusqu'en juin 2013

Réseau des Parc Suisse : premier président, présidence durant 6 ans et ensuite président d'honneur

Valais Wallis Promotion : présidence durant l'année de création de la structure

Greater Geneva Berne are (GGBa) : président en 2014/2015

BLS AG : membre du conseil d'administration

FMV SA : membre conseil d'administration

Grande Dixence SA : membre du conseil d'administration

Suisse Tourisme : membre du conseil d'administration